

## L'APPLICATION DES STANDARDS SPHERE PAR LE HCR FACE AU MODE DE VIE NOMADE DANS LA ZONE D'ACCUEIL DE INTIKANE AU NIGER



SERGE OUEDRAOGO

Research Officer

UNHCR NIGER

DECEMBRE 2013

## Contents

REMERCIEMENTS .....	4
LISTE DES ACRONYMES .....	5
1 INTRODUCTION .....	6
1.1 CONTEXTE DE L'OPERATION .....	6
1.2 DESCRIPTIONS DE LA ZONE D'ACCEUIL D'INTIKANE .....	7
2 METHODOLOGIE .....	8
3 CARACTERISTIQUES DES TOUAREGS.....	9
3.1 QUI SONT LES TOUAREGS ? .....	9
3.2 SUR QUOI REPOSE LEUR SYSTEME ECONOMIQUE .....	10
3.3 LEUR ALIMENTATION.....	10
3.4 LEUR STRATIFICATION SOCIALE .....	11
3.5 LE ROLE DES FEMMES DANS LA SOCIETE TOUAREG.....	11
4. LE PROJET SPHERE LA CHARTE HUMAINAIRE ET LES STANTARDS MINIMUMS DE L'INTERVENTION HUMAINAIRE.....	12
4.1 LES ORIGINES ET OBJECTIFS .....	12
4.2 LES 2 CONVENTIONS ESSENTIELLES DU PROJET SPHERE.....	12
4.3 LA DEFINITION DE STANDARDS ESSENTIELS, STANDARDS MINIMUMS, ACTIONS CLES ET INDICATEURS CLES.....	12
5. L' APPLICATION DES STANDARDS SPHERE DANS LA ZONE D'ACCEUIL D'INTIKANE .....	14
5.1 LES STANDARDS MINIMAUX DANS LES SECTEURS DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA PROMOTION DE L'HYGIENE .....	14
A. Standard 1 sur l'approvisionnement en eau : accès à l'eau et en quantité .....	14
B) Standard 3 sur l'approvisionnement en eau : installation .....	18
C) Standard 2 sur l'évacuation des excréments : des toilettes appropriées et en nombre suffisant.....	19
5.2 LES STANDARDS MINIMUMS SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION .....	23
A. Standard 3 sur la sécurité alimentaire – moyens de subsistance : accès aux marchés.....	23
5.3. LES STANDARDS MINIMUMS SUR LES ABRIS, L'HABITAT ET ARTICLES NON ALIMENTAIRES....	26

A) Standard 3 sur les abris et l'habitat : espaces de vie couverts .....	26
B) Standard 3 sur les articles alimentaires : ustensiles de cuisine et couverts.....	28
5.5 LES STANDARDS MINIMUMS SUR L'ACTION SANITAIRE.....	30
A) Standard 1 sur les systèmes de santé : fourniture des services de santé .....	30
5.6 NORMES MINIMALES POUR L'EDUCATION .....	32
A) Norme 1 relative à l'accès et à l'environnement d'apprentissage : Egalité d'accès .....	32
B) Norme 1 relative aux enseignants et autres personnels de l'éducation : Recrutement et sélection.....	33
6 CONCLUSION.....	35
8 BIBLIOGRAPHIE .....	36

## **REMERCIEMENTS**

Je voudrais remercier avant tout le Représentant du Haut-Commissariat des Nations-Unies pour les Réfugiés (HCR) au Niger Monsieur Karl Steinacker et le Représentant Adjoint Monsieur Adossi Koffi Dodzi qui m'ont tous les deux soutenu et encouragé dans ce travail de recherche. Je remercie aussi mes collègues au bureau de Tahoua qui m'ont accompagné tout au long de mon travail sur le terrain et avec qui j'ai pu en apprendre d'avantage sur le mode de vie Touareg dans la Zone d'accueil de Intikane (ZAI) et un dernier merci aux chefs de section du bureau HCR à Niamey.

## **LISTE DES ACRONYMES**

**HCR** Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

**ZAI** Zone d'accueil d'Intikane

**NFI** Non Food Item (non-vivre)

**PBS** Personnes à besoins spécifiques

**DREP** Direction Régionale de l'enseignement primaire (Tahoua)

**XOF** Franc CFA

**SGBV** Sexual and Gender-Based violence (Violences sexuelles basées sur le genre)

**IRC** International Rescue committee

**HSF** Humanitaires Sans Frontières

# 1 INTRODUCTION

## 1.1 CONTEXTE DE L'OPERATION

Le conflit au Mali qui a éclaté au mois de janvier 2012 a créé l'exode de milliers de personnes vers les pays voisins dont le Niger qui dénombre 50 000<sup>1</sup> réfugiés maliens. Parmi ces réfugiés l'ethnie Touareg/Tamachek, est celle en plus grand nombre comparée aux autres (Arabe, Bambara, Bobo, Dogon, Haussa, Malinke, peulh, Sarakole/Soninke/marka, Sonrai). Conformément à son mandat, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) a mis en place des mesures de protection et d'assistance pour ces réfugiés qui présentent la particularité d'être nomades et d'avoir des activités agro-pastorales.

Pour répondre à cet exode, plusieurs camps de réfugiés (Abala, Mangaise, Tabareybarey) ont été mis en place dont deux camps spontanés : Agando et Chinouarene. Pour des raisons de sécurité, en particulier, étant donné leur proximité avec la frontière malienne où des combats faisaient encore rage entre les groupes rebelles et les forces de l'armée malienne et françaises, le HCR a pris la décision de transférer les réfugiés de ces deux camps dans la Zone d'accueil de Intikane (ZAI). Cette Zone d'accueil est située dans la région de Tahoua et couvre une superficie d'environ 276 ha soit une densité de 25 personnes/ha<sup>2</sup>. Intikane a la particularité de ne pas être un camp, mais une Zone d'accueil, ce qui est concept expérimental mis en place par le HCR au Niger, afin de s'adapter aux spécificités socioculturelles et économiques des réfugiés nomades. A Intikane contrairement à un camp, les personnes vivent dispersées et ont le choix de s'installer où bon leur semble dans les périmètres couverts par la Zone.

Dans cette zone vivent à peu près 6944<sup>3</sup> personnes nomades qui sont à 99%<sup>4</sup> d'ethnie touareg et ont comme principale activité économique l'élevage pastoral et dont les animaux (principalement des vaches, moutons, chèvres, chevaux, chameaux, brebis et ânes) vivent aux extrémités de la zone.

Dans toutes ses missions le HCR met en application des standards d'assistance humanitaire dans les différents domaines d'intervention (eau et assainissement, santé, nutrition, abris /NFI, éducation) afin de protéger et d'assister au mieux les personnes concernées par son mandat. Dans le cas de la ZAI, il est vite apparu que de par la spécificité de la population touarègue nomade et agro-pastorale, la mise en application

---

<sup>1</sup><http://data.unhcr.org/SahelSituation/region.php?id=67&country=501> (Page consultée le 12 novembre 2013)

<sup>2</sup> Enquête rapide sur assainissement et hygiène à Intikane, ONG Adkouil, UNHCR, International Rescue Committee, 15-16 juin 2013

<sup>3</sup> UNHCR, « Intikane hosting area », (UNHCR Niger octobre 2013)

<sup>4</sup> Ibid

des standards Sphere représente des défis au point de s'interroger : *Les standards Sphere sont-ils applicables dans la zone d'accueil d'Intikane ? Et le cas échéant, quelles dispositions peuvent améliorer davantage et mesurer le progrès de l'assistance fournie dans le meilleur respect du mode de vie nomade ?*

Dans un premier temps, ce rapport analysera les caractéristiques des Touaregs maliens afin de mieux connaître la culture de la population à Intikane. Par la suite, la méthodologie utilisée dans la recherche sera exposée. Enfin, des réponses seront apportées quant à la mise en application des standards Sphere dans la ZAI.

## **1.2 DESCRIPTIONS DE LA ZONE D'ACCEUIL D'INTIKANE**

La ZAI est située dans la bande sahélienne du Niger, à la limite du désert. Elle est arrosée pendant une période d'environ trois mois de l'année (de fin juin en début septembre) mais ces dernières années, la pluviométrie a été aléatoire. Toutefois il est à noter la présence de zones de rétention d'eaux pluviales (mares) autour desquelles s'organisent des activités d'élevage et d'agriculture de subsistance organisées par des populations nomades de la zone. Lors des périodes de sécheresse une concentration des activités pastorales s'organise autour des mares permanentes et forages avec contre puits mis en place par le gouvernement. Ces forages pastoraux ont été mis en place suivant un programme de couverture qui vise un maillage de 40 km d'intervalle. Contrairement à l'eau, le foin, la nourriture du bétail existe en abondance dans la zone, surtout en s'orientant vers l'Est le long des routes fréquemment empruntées. Les populations sédentarisées de Telemces et Tilia procèdent périodiquement au ramassage de foin à des fins commerciales<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> Ketawa Djemissi, « Aménagement de la zone d'accueil des réfugiés », (UNHCR Niger, 19 mars 2013)

## 2 METHODOLOGIE

Afin de conduire cette recherche, je me suis rendu plusieurs fois dans la ZAI en effectuant de l'observation, des entretiens avec les réfugiés, les partenaires du HCR et les collègues du bureau de Tahoua. Lors d'une première enquête, j'ai effectué des réunions dans chaque quartier d'Intikane avec les responsables communautaires, les partenaires et les réfugiés qui m'ont permis d'avoir des indications par rapport au niveau d'assistance fourni par le HCR et de les comparer aux standards Sphere. J'ai effectué une autre visite de terrain et organisé des focus groupes avec les hommes, les femmes, les vieux, les handicapés, les filles et les garçons en me rendant chez les réfugiés. Cela a permis de mieux cerner leur mode de vie dans la ZAI tout en jugeant de l'efficacité et de la mise en application des standards Sphère dans une zone d'accueil et dans laquelle vit une population nomade agro-pastorale.

La méthodologie employée pour conduire cette étude a combiné différentes méthodes de collecte de données qualitatives et a consisté en :

- Des visites d'observation
- Des entretiens avec des informateurs clés parmi les partenaires du HCR et les collègues de bureau de Tahoua
- Des réunions dans chaque quartier d'Intikane avec les responsables communautaires
- L'analyse d'une étude sur le profil démographique, économique et socioculturel des réfugiés maliens au Niger
- La consultation d'articles scientifiques sur la culture Touarègue

Ces données qualitatives m'ont permis de mieux explorer les problématiques de la ZAI tout en essayant d'apporter des raisons et solutions.

Au niveau du développement, pour chaque secteur, j'ai pris les standards et indicateurs clés Sphere (actions clés pour celui de l'éducation) en les comparant à la situation dans la ZAI ,afin de démontrer ou pas l'efficacité de leurs portées sous forme de recommandations.

## 3 CARACTERISTIQUES DES TOUAREGS

### 3.1 QUI SONT LES TOUAREGS ?

Le terme Touareg a été donné par les Arabes et signifie : « les abandonnés de Dieu » et dépendamment des régions les Touaregs ont des noms différents. Au Niger et au Mali on les nomme « Kel Tamachek », c'est à dire ceux qui parlent la langue tamachek qui est d'origine berbère. En Algérie, les Touaregs sont appelés Imuhagh qui signifie hommes libres<sup>6</sup>.

Les Touaregs sont un peuple nomade descendants des berbères de l'Afrique du Nord et sont au nombre de 1 à 1.5 millions<sup>7</sup>, leur habitat traditionnel s'étend sur près de 2,5 millions de Km<sup>2</sup><sup>8</sup> dans les zones désertiques ou semi désertiques du Sahara central et des bordures de la région sahélienne. De plus, ils vivent ensemble avec le groupe ethnique Peulh.

Les frontières politiques actuelles des pays suivants partagent leur territoire : l'Algérie, la Lybie, le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Le nombre des Touaregs varie, selon les estimations, de 1 à 3 millions d'individus dont la majorité (environ 85 %) se situe au Mali (représentant 10% de la population) et au Niger (20% de la population)<sup>9</sup>. De plus, tout en se déplaçant, ils vivent dans des zones éloignées : « les Touaregs sont dans la zone la plus aride, la moins peuplée, souvent la plus difficile d'accès, ils se trouvent presque toujours éloignés de la capitale politique»<sup>10</sup>.

Au Mali, la marginalisation du peuple touareg tant au niveau historique, économique et politique, fait partie des trois facteurs de crise dans le nord du pays : la fin du transport caravanier qui était une source économique pour les tribus Touaregs lors de colonisation française, les grandes sécheresses de 1973-1984 qui ont détruit le mode de vie traditionnel de nombreux clans nomades et finalement, la marginalisation du nord Mali par le gouvernement après l'indépendance de 1960 dont l'investissement est resté

---

<sup>6</sup> Laurent, Ribadeau Dumas. 2013. André Bourgeot sur la longue histoire des Touaregs. En ligne. <http://geopolis.francetvinfo.fr/andre-bourgeot-sur-la-longue-histoire-des-touaregs-12099> (page consultée le 14 novembre 2013)

<sup>7</sup> A profile of a Tuareg population to facilitate the identification of possible protection concerns during displacement . UNHCR Niger (Protection Department) (2013)

<sup>8</sup> France. Groupe International de Travail pour les Peuples Autochtones. Touaregs. En ligne <http://www.gitpa.org/Peuple%20GITPA%20500/gitpa500-4-TOUAREGfiche.pdf> (page consultée le 14 novembre 2013)

<sup>9</sup> Ibid

<sup>10</sup> Bernus, Edmond. 1992. Être Touareg au Mali. En ligne [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_7/divers2/36891.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/divers2/36891.pdf) (page consultée le 14 novembre 2013)

très minimal dans cette partie du pays <sup>11</sup>. Cette mise à l'écart ayant perduré fait partie des raisons de la dernière guerre au Mali.

### **3.2 SUR QUOI REPOSE LEUR SYSTEME ECONOMIQUE**

Le système économique touareg repose sur l'élevage des camélidés, des ovins, des caprins et des bovins qui leur permet d'avoir du lait et de les utiliser comme moyen de transport<sup>12</sup>. Cet élevage associé à leur mode de vie se définit plus particulièrement par la notion de nomadisme pastoral : « l'exploitation du sol par l'intermédiaire du bétail, fondé sur une vie errante à la recherche du pâturage»<sup>13</sup>.

De plus, le système économique touareg est influencé par leur emplacement, en effet, leur économie, qu'elle soit exclusivement pastorale et caravanière, ou encore agro-pastorale, varie en fonction de la région où ils vivent<sup>14</sup>.

### **3.3 LEUR ALIMENTATION**

Chez les pasteurs touaregs, le lait et le mil constituent les deux bases de l'alimentation<sup>15</sup>. En effet, le lait est très important dans l'alimentation touarègue. : « Le lait dans une société pastorale joue un rôle essentiel : il nourrit, désaltère et guérit »<sup>16</sup>. De plus, c'est le lait de chamelle qui est le plus apprécié car il ne caille pas, comme celui de la vache, de la brebis ou de la chèvre et ne pouvant être transformé en beurre ou en fromage, il est consommé frais<sup>17</sup>.

Le mil acheté chez les sédentaires est préparé sous forme de bouillie ou de pâte et occupe une grande place dans l'alimentation, notamment pendant les périodes sèches quand les bétails produisent moins de lait. Cependant le mil et le lait vont de pair dans l'alimentation touarègue, comme le dit un de leurs proverbes : « *Une bouillie de mil accompagnée de lait, une belle tunique légère, une belle selle de chameau pour rester*

---

<sup>11</sup> Sperl, Stefan. 2000. International refugee aid and social change in northern Mali. School of Oriental and African Studies, University of London.

<sup>12</sup> Maman Saley, « Le cas du Niger : les touareg du passé au futur », *Civilisations* .En ligne. <http://civilisations.revues.org/1568#text> (page consultée le 1 décembre 2013)

<sup>13</sup> Ibid

<sup>14</sup> Bernus, Edmond. 1992. Être Touareg au Mali. En ligne [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_7/divers2/36891.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/divers2/36891.pdf) (page consultée le 14 novembre 2013)

<sup>15</sup> Bernus Edmond. 1980. Famines et sécheresses chez les Touaregs Sahéliens, les nourritures de substitution. En ligne. [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_5/b\\_fdi\\_08-09/10012.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_08-09/10012.pdf) (page consultée le 1 décembre 2013)

<sup>16</sup> Bernus Edmond. 2002. Laits Touaregs Usages et symboles . En ligne. [http://www.mondeberbere.com/culture/bernus/touaregs\\_lait.pdf](http://www.mondeberbere.com/culture/bernus/touaregs_lait.pdf) (page consultée le 1 décembre 2013)

<sup>17</sup> Ibid

*jeune* »<sup>18</sup>. La viande est aussi consommée, mais pour des raisons exceptionnelles (fêtes religieuses, naissances, mariages, visite d'hôtes de marque); la consommation de fruits sauvages est aussi pratiquée.

### **3.4 LEUR STRATIFICATION SOCIALE**

La société touarègue est composée de plusieurs groupes qui ont chacun un statut. Une catégorie préoccupante pour cette étude est celle des Bellahs qui sont les servants et esclaves des Touaregs et sont bien souvent de peau noire.

Il y a une classe noble, des groupes tributaires, des chefs religieux, des commerçants et les Iklans ou Bellahs. De plus, il n'est pas acceptable pour un Touareg avec la position sociale inférieure à montrer son visage à un touareg au statut social plus élevé<sup>19</sup>. De plus, la stratification est assez compliquée, car dans chaque tribu ou clan, il y a des castes différentes.

### **3.5 LE ROLE DES FEMMES DANS LA SOCIETE TOUAREG**

Les femmes touarègues occupent une place unique dans la société : «la société touarègue est matriarcale et largement matrilineaire. Un code de conduite a été mis en place pour préserver les droits femme touarègue, le "Asshak". Ce code fait référence aux droits de propriété, à l'héritage, avant le mariage et comportement post matrimonial et à l'éducation »<sup>20</sup>. De plus, elles s'occupent de la transformation du lait, la fabrication du beurre, la préparation des peaux d'animaux, les vêtements, le ramassage du bois et de l'eau <sup>21</sup>. Lors du mariage, les femmes touarègues acquièrent la propriété de la tente (qui est en général construite par la femme) et de tout son contenu même en cas de divorce, elles gardent tous les biens du couple.

Toutes ces caractéristiques des Touaregs montrent bien que ce sont des individus qui ont un mode de vie traditionnel et une culture intrinsèque qui doivent être suffisamment pris en compte par le HCR dans sa mission d'assistance et de protection des réfugiés de la ZAI.

---

<sup>18</sup> Bernus Edmond. 1980. Famines et sécheresses chez les Touaregs Sahéliens, les nourritures de substitution. En ligne. [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_5/b\\_fdi\\_08-09/10012.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_08-09/10012.pdf) (page consultée le 1 décembre 2013)

<sup>19</sup> A profile of a Tuareg population to facilitate the identification of possible protection concerns during displacement . UNHCR Niger (Protection Department) (2013)

<sup>20</sup> Ibid

<sup>21</sup> Ibid

## **4. LE PROJET SPHERE LA CHARTE HUMAINITAIRE ET LES STANTARDS MINIMUMS DE L'INTERVENTION HUMAINITAIRE**

### **4.1 LES ORIGINES ET OBJECTIFS**

Le projet Sphere a été créé en 1997<sup>22</sup> par un groupe d'organisations non gouvernementales (ONG) humanitaires, par le HCR, le Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le but d'améliorer la qualité de leurs actions lors des interventions en cas de catastrophe humanitaires et d'être tenus d'en rendre compte. Auparavant, il n'y avait pas de standards définis et tous les acteurs humanitaires intervenaient selon leurs propres critères, ce qui remettait en cause l'efficacité réelle de leurs interventions.

### **4.2 LES 2 CONVENTIONS ESSENTIELLES DU PROJET SPHERE<sup>23</sup>**

La mise en place des standards Sphere est régit par deux aspects importants pour les personnes concernées :

- *Les personnes touchées par une catastrophe, ou un conflit armé ont le droit de vivre dans la dignité et par conséquent de recevoir l'assistance dont elles ont besoin*
- *Tout ce qui est possible doit être fait pour alléger la souffrance humaine résultant d'une catastrophe ou d'un conflit armé*

### **4.3 LA DEFINITION DE STANDARDS ESSENTIELS, STANDARDS MINIMUMS, ACTIONS CLES ET INDICATEURS CLES.**

Le projet Sphere établit les distinctions suivantes<sup>24</sup> :

- ❖ Les standards essentiels : qualitatifs, précisent le niveau à atteindre lors d'une intervention humanitaire.
- ❖ Les standards minimums : Aussi de nature qualitatifs, ils précisent les niveaux minimums à atteindre au cours d'une intervention humanitaire.
- ❖ Les actions clés : elles sont suggérées pour atteindre le standard minimum.
- ❖ Les indicateurs clés : servent de « signaux » pour indiquer si oui ou non un standard a été atteint.

Les standards essentiels et les standards minimums couvrent quatre groups d'activités:

- ❖ Approvisionnement en eau et assainissement et promotion de l'hygiène

---

<sup>22</sup> <http://www.spherehandbook.org/fr/qu-est-ce-que-le-projet-sphere/> (page consultée le 16 novembre 2013)

<sup>23</sup> Ibid

<sup>24</sup> Ibid

- ❖ Sécurité alimentaire et nutrition
- ❖ Abris, habitats et articles non alimentaires
- ❖ Action sanitaire

Le secteur de l'éducation n'étant pas couvert par le projet Sphere (pour l'instant, en cours d'intégration aux autres activités) et pour étudier la problématique des standards humanitaires en matière d'éducation dans la ZAI, l'auteur s'est basé sur les standards de l'INEE ( International Network for Education in Emergencies).

L'INEE est un réseau composé de plus de 10000 membres individuels vivant et travaillant dans plus de 170 pays. Les membres de l'INEE sont des praticiens travaillant pour des ONG nationales et internationales, des agences de l'ONU, des ministères de l'Education et des membres de gouvernements, des bailleurs de fonds, des étudiants, des enseignants et des chercheurs qui travaillent dans le domaine de l'éducation en situation d'urgence<sup>25</sup>.

---

<sup>25</sup><http://www.ineesite.org/fr/qui-sommes-nous> (page consultée le 16 novembre 2013)

## 5. L' APPLICATION DES STANDARDS SPHERE DANS LA ZONE D'ACCEUIL D'INTIKANE

### 5.1 LES STANDARDS MINIMAUX DANS LES SECTEURS DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA PROMOTION DE L'HYGIENE

#### A. Standard 1 sur l'approvisionnement en eau : accès à l'eau et en quantité

*Toutes les personnes ont un accès sûr et équitable à l'eau, en quantité suffisante pour couvrir les besoins en boisson, cuisson des aliments et hygiène personnelle et domestique. Les points d'eau publics sont situés suffisamment près des ménages pour leur permettre d'utiliser le minimum d'eau requis<sup>26</sup>*

#### Indicateurs clés

- ❖ La quantité moyenne d'eau utilisée pour la boisson, la cuisson d'aliments et l'hygiène personnelle dans un ménage est d'au moins 15 litres par personne et par jour
- ❖ La distance maximum séparant tout ménage du point d'eau le plus proche est de 500 mètres

#### Les dispositions prises par le HCR

Dans la ZAI, le HCR et le partenaire AKARASS ont mis en place des bladder (photo 1) d'une capacité de 10 000 litres qui sont ravitaillés chaque jour dans les 4 quartiers de la zone.



1)

<sup>26</sup> <http://www.spherehandbook.org/fr/standard1-sur-l-approvisionnement-en-eau-acces-a-l-eau-et-quantite/> (page consultée le 2 décembre 2013)

## La situation par rapport aux dispositions du HCR

Malgré un accès dans la ZAI à une source d'eau de boisson des forages/robinets à 99,5%<sup>27</sup> une enquête a dénoté une appréciation de la quantité d'eau disponible à 69,4%<sup>28</sup> et lors de nos entretiens avec les réfugiés, ceux-ci ont affirmé qu'il leur fallait de 10 à 30 minutes et plus de marche pour se procurer de l'eau. D'après eux, les bladder sont éloignés et il n'y en a pas assez.

Par rapport à l'indicateur des 15 L d'eau par jour, celui-ci s'applique en partie à la population d'Intikane. En effet, **cet indicateur ne prévoit pas la consommation d'eau par les animaux**, malgré la mise en place par le HCR d'un forage d'eau pour le bétail situé à 7km de la ZAI. Aussi, il est à noter que dans la ZAI, la population est nomade et est composée en grande partie d'éleveurs pasteurs qui sont avec leur bétail qui représente tout pour eux. A titre d'exemple, les propriétaires du bétail considèrent leur bétail comme une partie entière des membres de la famille. «Perdre une bête c'est comme perdre un enfant» selon un réfugié interviewé.

Pour la consommation d'eau par les animaux (petits et grands ruminants), nous avons analysé et croisé les 3 données suivantes : la consommation d'eau auprès des grands propriétaires d'animaux, la consommation d'eau au niveau des ménages possédant quelques petits ruminants et la consommation d'eau des ménages ne possédant aucun bétail.

### A) La consommation d'eau chez les grands propriétaires

Tous les propriétaires d'animaux ne vivent pas avec leur bétail dans la ZAI. Certains se sont installés à 3-5 km de la zone avec leurs troupeaux, d'autres vivent dans la zone, mais leurs animaux sont en brousse avec un éleveur, le fils aîné ou un membre de la famille. Selon ces personnes interviewées (20 au total) la consommation pour chaque membre de la famille varie entre 8 et 10 litres par jour incluant les besoins en boisson, la préparation de nourriture, du thé et autres.

Au niveau des animaux, la consommation par tête est la suivante :

- Les ânes : 20 L d'eau par jour en période froide et 25-30 L par période chaude.
- Les chameaux : Ils peuvent faire 4 à 5 jours sans venir s'abreuvoir au niveau du forage. Il leur faut 5 à 6 X 20 L par jour.

---

<sup>27</sup> Seke Kouassi de Syg, « Enquête sur le profil démographique, économique et socioculturel des réfugiés maliens au Niger » Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD) Yaoundé, Cameroun, 2013

<sup>28</sup> Ibid

- Les vaches : à ce niveau, on distingue les bovins de ceux des Touaregs et des peuls. Pour ce qui est des Peuls, ce sont 5 à 6 X 20 L chaque deux jours (pour la population peul qui envoie pâturer leurs vaches).

Au niveau des Touaregs, c'est 4 à 5 X 20 L par jour. Il est également à noter que leurs troupeaux reviennent chaque soir (vaches et chameaux) aux alentours du camp et ils laissent pâturer leurs petits ruminants).

- Les petits ruminants (moutons, chèvres, brebis) : 10 L par jour en période froide et 15 à 20 L en période chaude.

Ces consommations varient de 5 à 10 L que ce soit en période chaude ou froide

### B) Les ménages possédant quelques têtes de petits ruminants

Ces personnes vivent dans la zone d'accueil avec leurs animaux, à côté de leurs habitations. Le bétail est composé en général d'ânes pour les charrettes, les moutons et chèvres. La volaille est rare à Intikane et seul deux ménages en possèdent. De plus, à la différence des grands propriétaires ne vivant pas dans la ZAI, les petits propriétaires affirment utiliser l'eau pour se laver.

Pour le calcul de la consommation à ce niveau, 10 ménages ont été interviewés. Ils consomment 12 L par jour par personne.

### C) La consommation d'eau des ménages ne possédant aucun bétail

Ces personnes interviewées affirment consommer 15 L par jour par personne. Cette consommation inclut la boisson, la préparation du thé, la cuisine, se laver et faire la lessive.

**En conclusion, sur le point des 15 litres d'eau par jour, on peut affirmer que le standard Sphere est valable pour la consommation humaine au niveau des personnes qui n'ont pas d'animaux, ceux qui possèdent 2 à 5 têtes de petits ruminants et les grands propriétaires.**

Cependant, **la consommation varie en fonction de la possession d'animaux ou pas, d'où la nécessité de revoir cet indicateur selon que l'on possède ou pas un animal.** Aussi, le problème crucial pour toutes ces populations se situe au niveau de l'éloignement des points d'eau et de la non-possession de jerrycan en nombre suffisant.

**L'indicateur de 500 mètres par rapport au point d'eau est à géométrie variable dans la ZAI**, en effet, les réfugiés vivent dispersés les uns des autres et ne sont pas regroupés comme dans un camp. Il leur arrive même de changer l'emplacement de leurs abris. Ceux qui sont proches des sources d'approvisionnement en eau n'ont pas de problème au niveau de la distance, par contre beaucoup en sont éloignés.

Dans les entretiens avec les réfugiés et observations aux points d'eau, l'auteur a noté que les personnes éloignées venaient chercher l'eau soit avec leurs ânes (photo 1) sur lesquels ils transportaient les bidons d'eau, soit avec des charrettes manuelles (photo 2), soit c'était des enfants qui tiraient les bidons d'eau avec une corde (photo 3).



Les personnes ayant des moyens de transporter l'eau du bladder à leurs tentes ne considèrent pas la distance comme un obstacle, par contre ce n'est pas tout le monde qui a des animaux dans la ZAI pour aller chercher de l'eau (20%<sup>29</sup>). L'auteur s'est rendu compte au cours de ses entretiens avec certains réfugiés que parmi eux il y en a qui paient 50 Francs CFA (XOF) le bidon d'eau à ceux qui ont des charrettes pour aller leur chercher de l'eau et bien souvent ce sont des personnes à besoin spécifiques (aveugles, handicapés, veuve avec enfants en bas âge).

## Recommandations

Pour faire face au problème d'approvisionnement en eau, il est recommandé deux solutions qui peuvent être mises en place et qui ont trouvé écho au sein des réfugiés :

- 1) Mettre en place 10 charrettes manuelles par quartier qui seraient gérées par des personnes désignées (au vote) par les habitants. Ces personnes en échange d'utiliser les charrettes pour leurs propres besoins devront apporter de l'eau aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer pour aller en chercher. Par rapport au quartier ouest, qui est en hauteur, on doit privilégier les charrettes tirées par les ânes compte tenu que c'est un quartier en pente et ce n'est pas évident pour l'avoir moi-même expérimenté de pousser dans ces conditions une charrette remplie de bidons d'eau.
- 2) Augmenter la densité des bladders au niveau de l'eau. Force est de constater qu'un regroupement par affinité est fait au niveau des quartiers et des bladders.

---

<sup>29</sup> Ibid

De fait, malgré la proximité d'une source d'eau, certains réfugiés refusent d'y aller et un travail de sensibilisation doit être fait à cet égard.

## **B) Standard 3 sur l'approvisionnement en eau : installation**

*Les personnes touchées par une catastrophe disposent d'installations adéquates pour collecter, stocker et utiliser l'eau en quantité suffisante pour la boisson, la cuisson des aliments et l'hygiène personnelle, et pour que l'eau de boisson reste salubre jusqu' à sa consommation<sup>30</sup>*

### **Indicateurs clés**

- ❖ Chaque ménage dispose d'au moins deux récipients à eau propres d'une capacité de 10 à 20 litres, l'un étant destiné au stockage et l'autre au transport.
- ❖ Les récipients destinés à la collecte et au stockage de l'eau sont pourvus d'un goulot, ou d'un couvercle dans le cas de seaux et autres récipients de stockage sans risques, afin d'assurer la salubrité du prélèvement de la manutention

### **Les dispositions prises par le HCR**

Il y a eu la une distribution de NFI (Non Food Item/ Non-vivres) au mois de novembre par le HCR. Lors de cette distribution, des bidons de 10 L n'ont été distribués qu'à 1408 ménages de réfugiés, ainsi que des seaux.

### **La situation par rapport aux dispositions du HCR**

Dans la ZAI, le manque de jerrycans se chiffre à 97,0 %<sup>31</sup> en pourcentage de besoins non satisfaits et serait mis en corrélation par les réfugiés à l'insuffisance de quantité d'eau disponible.

Au niveau des points d'eau et des foyers les récipients de 10 L (photo 1) fournis par le HCR ne sont pas utilisés et sont pratiquement inexistants dans la ZAI. Les réfugiés de Intikane utilisent les bidons de 20 L (photo 2) qui sont beaucoup plus solides (bien souvent les bidons sont tirés à même le sol par une corde), la distance de l'habitat par rapport au point d'eau joue aussi un rôle et ils préfèrent rentrer chez eux avec le maximum de quantité, ce qui limite les allers retours aux sources d'approvisionnement. De plus, la ZAI se situe dans un milieu aride et désertique où les températures peuvent atteindre 50 degrés ce qui contribue à la détérioration des bidons en plastique du HCR.

---

<sup>30</sup> <http://www.spherehandbook.org/fr/standard3-sur-l-approvisionnement-en-eau-installations/> (page consultée le 2 décembre 2013)

<sup>31</sup> Seke Kouassi de Syg, « Enquête sur le profil démographique, économique et socioculturel des réfugiés maliens au Niger » Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD) Yaoundé, Cameroun, 2013

Les bidons de 20 L utilisés par la population à Intikane coûtent 500 CFA au marché de la ville de Tahoua (distance de 130 km d'Intikane) et les acheter sur place serait moins coûteux pour le HCR qui commande ses bidons à un fournisseur extérieur. Le nombre de Jerrycans doit tenir compte aussi de la taille des familles qui sont en moyenne au nombre de 6 dans la ZAI.



## Recommandations

Suite à ces constatations, les recommandations suivantes sont émises :

- 1) Augmenter la capacité de contenance des bidons distribués car le problème de distance entre la population et les sources d'eau se pose
- 2) Sélectionner des jerrycans plus résistants adaptés au mode de transport en usage et aux températures chaudes
- 3) Favoriser l'approvisionnement local des jerrycans, qui avantagera le HCR en matière de coûts et répondra mieux aux besoins des habitants de la ZAI

## C) Standard 2 sur l'évacuation des excréments : des toilettes appropriées et en nombre suffisant

*Les personnes touchées par une catastrophe disposent d'un nombre suffisant de toilettes adéquates et acceptables, suffisamment proches de leur logement pour leur permettre d'y accéder rapidement et en toute sécurité à n'importe quel moment de la journée et de la nuit<sup>32</sup>*

### Indicateurs clés

- ❖ Les toilettes sont conçues, construites et situées de façon à remplir les conditions suivantes :

<sup>32</sup> <http://www.spherehandbook.org/fr/standard2-sur-l-evacuation-des-excrements-des-toilettes-appropriees-et-en-nombre-suffisant/> (page consultée le 2 décembre 2013)

- Elles sont conçues pour être utilisées en toute sécurité par tous les segments de la population, y compris les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes et personnes handicapées.
- Elles sont situées de manière à réduire au minimum les risques pour la sécurité des utilisateurs, en particulier des femmes et des filles à n'importe quel moment de la journée ou de la nuit.
- Elles procurent une certaine intimité qui répond aux normes des utilisateurs
- ❖ Vingt personnes au maximum se servent de chaque toilette
- ❖ Des toilettes verrouillables de l'intérieur et séparées pour les femmes et pour les hommes sont disponibles dans les lieux publics
- ❖ Les toilettes se situent au plus à 50 mètres des habitations

### Les dispositions prises par le HCR

Le HCR et le partenaire AKARASS ont mis en place des latrines de première urgence (photo 1) qui sont critiquées par les réfugiés (la population de Intikane n'a pas pour habitude d'utiliser des latrines) par ce qu'elles dégagent des odeurs nauséabondes, se remplissent vite, ne préservent pas l'intimité et dont les bâches aux alentours sont sensibles au vent. De plus, dans la culture touarègue, il n'est pas acceptable d'être vu par les membres de sa famille ni de se croiser en allant utiliser les latrines.



1)

La population Touarègue est une population qui a pour habitude de faire ses besoins dans la nature, mais lors de mes enquêtes sur le terrain en questionnant des personnes âgées, femmes, garçons et filles, la population de la ZAI a fait comprendre à l'auteur qu'elle voulait des latrines définitives comme à Agando et Chinouarene.

Ces toilettes ont l'avantage de préserver leur intimité (on ne le dira jamais assez, dans la culture Touarègue, il est impensable d'aller aux toilettes aux yeux de son entourage). Elles permettraient également d'empêcher que les hommes et les femmes se croisent et vice-versa, ou que pendant qu'un homme est dans une latrine, une femme se lave dans la douche à côté. Le choix entre des toilettes définitives et la mise en place d'une zone de

défécation définie et pour des soucis de salubrité ainsi que l'usage de poudre biodégradable pour recouvrir les besoins a été offert et immédiatement refusée.

Dans la ZAI, la population touarègue est prête à utiliser des latrines ce qui est une avancée non négligeable, d'autant que tout indique que les réfugiés de la ZAI sont là sur le long terme et ce malgré les signes plus ou moins de stabilisations politiques et sécuritaires au Mali.

A la problématique des latrines s'ajoute celles des douches, car elles ont le même type de construction et sont souvent côte à côte et présentent les mêmes désavantages. Pour les douches et les latrines, les femmes ont expliqué que bien souvent elles ne peuvent se laver que pendant la nuit ou tôt le matin vers 4h du matin ; car la bâche en plastique qui couvre les latrines et douche menace de se détacher avec le vent pendant qu'elles sont à l'intérieur. De plus, parfois il y a des serpents et certains insectes qui les empêchent d'y aller. Par ailleurs, il faut noter les risques de SGBVA (Sexual and Gender-Based Violence / Violences sexuelles basées sur le genre) pour les jeunes filles et le risque environnemental, car bien souvent l'eau n'est pas évacuée et stagnante (photo 2). En conséquence, les réfugiés ont construit leurs propres douches (photo 3), mais sans système d'évacuation d'eau sale, d'où le risque de maladies et de contamination des sols.



## Recommandations

Afin de respecter le standard 2 sur l'évacuation des excréments, l'auteur recommande :

- 1) La mise en place de latrines définitives et douches séparées hommes et femmes en plus grande quantité car actuellement le nombre de latrines dans la ZAI sont insuffisantes (114 au total), d'autant que les populations à Intikane sont là depuis un certain temps.
- 2) Le HCR et son partenaire AKARASS doivent impérativement installer les latrines définitives à l'école. La rentrée a commencé et l'on constate que les enfants font

leurs besoins devant l'école. L'annexe 3 sur le drainage (manuel sphère) pourrait être mise en place : *1 latrine WC /pour 30 filles, 1 latrine WC pour 60 garçons*<sup>33</sup>.

- 3) Le HCR pourrait également mettre en place dans chaque quartier des responsables pour les douches et toilettes qui sensibiliseraient les usagers à les entretenir, pour qu'après chaque passage la personne suivante trouve les installations propres. Par ailleurs, il faudrait penser aux PBS et mettre en place dans chaque quartier un service communautaire qui pourrait s'occuper de ces personnes.

---

<sup>33</sup> Ibid

## **5.2 LES STANDARDS MINIMUMS SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION**

### **A. Standard 3 sur la sécurité alimentaire – moyens de subsistance : accès aux marchés**

*L'accès en toute sécurité des personnes touchées par une catastrophe aux produits et services des marchés en tant que producteurs, consommateurs et marchands est protégé et favorisé<sup>34</sup>*

#### **Indicateurs clés**

- ❖ Les interventions sont conçus de façon à soutenir la reprise des marchés, soit directement, soit en encourageant le commerce local par le biais de programmes de distribution d'argent liquide et / ou de bons d'achat
- ❖ Toutes les populations cibles jouissent d'un accès sûr et sans restriction aux biens, services et systèmes du marché pendant la durée du programme

#### **Les dispositions prises par le HCR**

Le HCR a facilité la mise en place d'un marché à Intikane (photos 1, 2, 3, 4). Certains marchands sont parmi la population réfugiée ou retournée d'Intikane, la population de Telemces ainsi que d'autre provenant dans les marchés environnants.



**Le HCR a rempli le standard en mettant en place un marché à Intikane qui peut être développé davantage** tout en permettant de répondre au mieux aux besoins

<sup>34</sup><http://www.spherehandbook.org/fr/standard3-sur-la-securite-alimentaire-moyens-de-subsistance-acces-aux-marches/>

(page consulte le 2 décembre 2013)

alimentaires spécifiques des Touaregs. C'est une population qui consomme du lait, des dattes, du thé, de la viande et ce sont les aliments que j'ai trouvés principalement sur les étales du marché de Intikane.

Lors d'un focus groupe avec les réfugiés Touaregs, concernant l'appréciation des distributions du PAM, ces derniers ont commenté qu'ils appréciaient le riz (aliment qu'ils ne voudraient pas qu'on leur enlève).

Dans la ZAI, 87%<sup>35</sup> des réfugiés vendent une partie des aliments qu'on leur distribue pour en acheter d'autres, ce qui n'est pas un phénomène nouveau auquel le HCR et le PAM sont confrontés dans leurs missions à travers le monde.

## Recommandations

Pour développer le plein potentiel du marché de Intikane qui regorge de certaines ingéniosités telles que la recharge de cellulaires panneaux solaires (photo 1), et la présence d'un congélateur (photo 2) :

- 1) le HCR pourrait mettre en place le cash voucher qui est déjà dans le camp de Mangaizé, cela permettrait aux réfugiés de choisir les produits qu'ils voudraient consommer compte tenu de leurs spécificités alimentaires. De plus, cela pourrait profiter à la population locale d'Ekinawan (qui bénéficie déjà du forage d'eau pour les animaux) et à certains commerçants de la ville de Tahoua qui auraient la capacité de faire face en termes de volume et d'offre aux besoins alimentaires de la population de la ZAI. Par rapport aux PBS, l'on mettrait en place un système de charrette communautaire qui puisse les amener au marché.



- 2) Une autre action complémentaire au cash voucher serait de donner des petits ruminants (brebis, moutons, chèvres) aux familles pauvres c'est à dire dans la culture touareg celles qui n'ont pas d'animaux (le Relief International a ciblé ces familles au sein de la ZAI). Cela permettrait à ces familles d'avoir du lait, du

<sup>35</sup> Seke Kouassi de Syg, « Enquête sur le profil démographique, économique et socioculturel des réfugiés maliens au Niger » Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD) Yaoundé, Cameroun, 2013

fromage de la viande et de développer un l'élevage. Les personnes disposant de bétail disposent des aliments laitiers.

### **5.3. LES STANDARDS MINIMUMS SUR LES ABRIS, L'HABITAT ET ARTICLES NON ALIMENTAIRES**

#### **A) Standard 3 sur les abris et l'habitat : espaces de vie couverts**

*La population touchée par une catastrophe dispose d'espaces de vie couverts suffisants pour garantir le confort thermique, une bonne aération et une protection contre les rigueurs du climat, et pour assurer le respect de l'intimité, la sécurité et la santé, tout en permettant l'exercice des activités essentielles à la vie familiale et des activités de subsistance<sup>36</sup>.*

#### **Indicateurs clés**

- ❖ Toutes les personnes touchées par la catastrophe disposent initialement d'une superficie couverte minimum de 3,5 m<sup>2</sup> par personne
- ❖ Toutes les solutions d'abri et tous les matériaux correspondent aux normes techniques et de performance reconnues et sont culturellement acceptables

#### **Les dispositions prises par le HCR**

Le HCR et le partenaire Croix Rouge Luxembourgeoise ont distribué des tentes en bâche plastique ainsi que des toiles ombragées pour atténuer la chaleur intérieure. Relief a mis à la disposition des réfugiés d'Intikane 1200 abris ; pour la Croix Rouge, 500 abris au total ont été distribués et construits. Dans la ZAI, 840 abris dont 200 construits et 640 distribués. Un stock de 110 abris existe sur place.

La quantité d'abris à Intikane est jugé insuffisante et de qualité moyenne 45%<sup>37</sup> et mauvaise 49.9%<sup>38</sup> par les réfugiés. Ainsi, le HCR ne remplit donc pas complètement le standard Sphere sur les abris. Tout d'abord, **l'indicateur clé de 3,5m<sup>2</sup> par personne ne s'applique pas à la population de la ZAI parce que d'une part les ménages sont constitués en moyenne de 6 personnes** et lors de la distribution le HCR et la Croix Rouge Luxembourgeoise n'ont pas suffisamment pris en compte la disparité des ménages et ont fourni 1 kit d'abris par famille. Bien souvent dans une même famille, on retrouve des familles recomposées et parfois les beaux-parents ne veulent pas se retrouver dans la même tente que les enfants de leur conjoint et à partir de l'âge de 15-16 ans les enfants notamment les garçons doivent avoir leurs propres tentes et non être dans la même que leurs parents. **Il faut tenir compte que**

<sup>36</sup> <http://www.spherehandbook.org/fr/standard3-sur-les-abris-et-l-habitat-espaces-de-vie-couverts/> (page consultée le 2 décembre 2013)

<sup>37</sup> Seke Kouassi de Syg, « Enquête sur le profil démographique, économique et socioculturel des réfugiés maliens au Niger » Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD) Yaoundé, Cameroun, 2013

<sup>38</sup> Ibid

**chez la population Touarègue, il peut y avoir plusieurs ménages à l'intérieur d'un même ménage.**

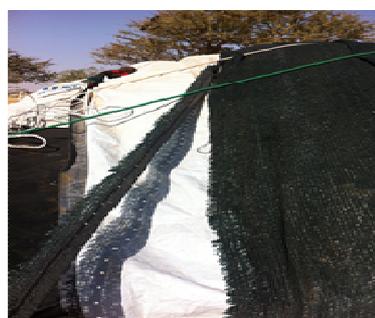
Concernant la qualité des abris, les femmes qui dans la culture Touarègue sont celles qui montent les tentes ont commenté que les tentes fournies par le HCR n'étaient pas adaptées pour plusieurs raisons :

- Les tentes sont en bâche plastique et compte tenu des hautes températures, il fait chaud dans les tentes même si elles sont ouvertes des deux côtés et quand il y a du vent sur les abris, cela fait fuir les animaux à proximité.
- La bâche en plastique n'est jugé efficace que lors des saisons froides et pluvieuses pour retenir l'eau (juillet-septembre). Les abris en bâche plastique sont certes efficaces au Congo à titre d'exemple et non en plein désert du Niger.

Par rapport au problème de température dans les tentes, le HCR et la Croix Rouge Luxembourgeoise ont fourni des toiles ombragées pour les mettre sur les tentes (photo1) mais cela ne fait qu'atténuer la chaleur. De plus, par rapport à la mise en place, il doit y avoir un petit espace entre la toile et le toit de la tente et ne doit pas être disposé directement sur la bâche en plastique (photo 1). En cas de vent, comme c'est souvent le cas dans la ZAI, la toile ombragée se déchire (photo 2).



1)



2)

### **Recommandations**

- 1) Pour la distribution d'abris, le HCR devrait consulter chaque ménage et tenir compte du nombre de ménages dans une même famille
- 2) Le HCR pourrait sensibiliser les réfugiés sur le fait de placer la toile au-dessus de la bâche et de l'enlever en cas de vent.
- 3) Le HCR pourrait fournir à la place des abris en bâche des abris en tissus imperméables comme c'est le cas sur cette photo (photo 3). Cet abri correspond mieux au type d'abris qu'ont les Touaregs et lors des multiples entretiens les populations de la ZAI ont insisté sur ce point.



3)

Pour mieux répondre au standard sur les abris, le HCR doit autant que possible fournir des abris adéquats à cette population et non lui fournir des abris standard.

- 4) Le HCR pourrait fournir aux populations de la ZAI les matières avec lesquelles, elles ont l'habitude de construire leurs abris : du bois, les traverses, les tiges de sorgho ainsi que les bâches en tissu. Ce serait une solution économe pour le HCR et qui pourrait faire participer le marché local dans la fourniture de matières premières qui serviraient dans la fabrication des tentes. Des accords pourraient être faits avec des marchands locaux pour fournir de la corde, du bois, des tissus, etc.

## **B) Standard 3 sur les articles alimentaires : ustensiles de cuisine et couverts**

*La population touchée par une catastrophe a accès à des articles culturellement appropriés pour préparer et entreposer la nourriture, ainsi que pour cuire les aliments, manger et boire<sup>39</sup>.*

### **Indicateurs clés**

- ❖ Chaque ménage ou groupe de quatre à cinq personnes dispose de deux marmites de taille familiale pourvues de poignées et de couvercles, d'une bassine pour préparer ou servir des aliments, d'un couteau de cuisine et de deux cuillères de service.
- ❖ Toutes les personnes touchées par la catastrophe ont à leur disposition une assiette, une cuillère ou d'autres couverts et un gobelet ou une tasse.

### **Les dispositions prises par le HCR**

Le HCR a distribué des ustensiles de cuisine au mois de décembre 2013. Ces articles sont jugés non adaptés par les réfugiés qui utilisent le bois de chauffe pour la cuisson. Aussi, d'après les réfugiés, les marmites de cuisine sont jugées trop petites et pas durables.

---

<sup>39</sup> <http://www.spherehandbook.org/fr/standard3-sur-les-articles-non-alimentaires-ustensiles-de-cuisine-et-couverts/>

(page consultée le 2 décembre 2013)

## Recommandations

- 1) Pour remplir le standard sur les articles alimentaires, **le HCR doit fournir des marmites qui sont culturellement adaptées aux réfugiés de la ZAI.** Lors de mes observations et discussions avec les femmes, je me suis rendu compte qu'elles utilisaient des marmites traditionnelles (photo 1) qui sont plus résistantes et de plus grandes capacités que celles du HCR (photo 2).



1)



2)

- 2) De plus, dans le développement du marché de Intikane, le HCR pourrait mettre en place le cash voucher pour les NFI.

## 5.5 LES STANDARDS MINIMUMS SUR L'ACTION SANITAIRE

### A) Standard 1 sur les systèmes de santé : fourniture des services de santé

*Les membres de la population touchée par une catastrophe ont un accès égal à des services de santé efficaces, sûrs et de qualité qui sont standardisés et suivent des directives et des protocoles acceptés<sup>40</sup>.*

#### Indicateurs

- ❖ Les établissements médicaux sont en nombre suffisant pour répondre aux besoins sanitaires essentiels de toute la population touchée par la catastrophe :
  - Une unité de santé de base / 10 000 personnes
  - Un centre de santé / 50 000 personnes
  - Un hôpital district ou un hôpital rural / 250 000 personnes
  - + 10 lits d'hospitalisation ou de maternité
- ❖ Les taux d'utilisation des établissements médicaux sont de 2 à 4 nouvelles consultations /personne/ans dans la population affectée et + d'une consultation/personne/ans dans les populations rurales et dispersées

#### Les dispositions prises par le HCR

Le HCR a mis en place un hôpital dans la ZAI, celui-ci est centralisé, mais les réfugiés ne se rendent pas à l'hôpital par manque de confiance en la médecine moderne. De plus, l'ambulance qui fait souvent la navette entre la ZAI et Intikane n'est pas disponible en permanence. Pour finir, il n'y a pas de vétérinaires ni d'ophtalmologue.

#### Recommandations

- 1) Comme toute première recommandation qui doit être intégrée dans les activités de Livelihood, **c'est la prise en compte des animaux, car la population dans la ZAI est une population composée d'éleveurs chez qui le bétail est la toute première priorité bien avant la vie humaine.** Le HCR doit mettre en place un standard pour les animaux, comme exemple : *Chaque animal doit être vacciné conformément aux normes de vaccinations en tenant compte des périodes.*

Comme indicateurs clés : *Tous les animaux nouvellement nés et ceux présents dans la Zone doivent être vaccinés dans des délais courts.*

*Tous les animaux doivent être munis d'un carnet de vaccination et d'un numéro d'identification.*

---

<sup>40</sup> <http://www.spherehandbook.org/fr/standard1-sur-les-systemes-de-sante-fourniture-des-services-de-sante/> (page consultée le 2 décembre 2013)

**Il faudrait mettre en place un centre vétérinaire permanent à Intikane composé d'un vétérinaire et d'un infirmier vétérinaire.**

- 2) Par rapport au problème de distance qui ne se pose pas du point de vue des réfugiés de la ZAI par rapport au centre médical, il doit être pris en compte. Le HCR pourrait mettre en place dans chaque quartier de Intikane un système de charrette et de communication sous la houlette de responsables (1 homme et 1 femme) choisis par les habitants et qui en cas de problèmes communiquerai directement avec l'hôpital pour l'envoi soit de la charrette ou de l'ambulance pour éviter de perdre du temps en se déplaçant à l'hôpital pour appeler de l'aide.

Concernant l'ambulance, celle-ci doit être permanente dans la ZAI et non faire la navette avec Tahoua, elle est avant tout destinée aux besoins des habitants de la ZAI et le HCR doit être dans la capacité d'évacuer une personne de la ZAI par ambulance à tout moment. Pour l'acheminement des malades vers l'Hôpital, la priorité serait donnée aux femmes dans l'ambulance pour questions d'intimités (culturelles).

- 3) Il doit y avoir la présence d'un ophtalmologue à Intikane, car chez les personnes vulnérables, le handicap visuel est le plus dominant
- 4) Pour ce qui est du manque de confiance en la médecine moderne, il faudrait mettre l'emphase sur la sensibilisation par des images, des bandes dessinées, par les enfants, dans les écoles (ex : cours de sante) sur la médecine auprès des relais communautaires, ce qui pourrait contribuer à changer l'idée que les réfugiés ont de la médecine moderne.

## **5.6 NORMES MINIMALES POUR L'EDUCATION**

### **A) Norme 1 relative à l'accès et à l'environnement d'apprentissage : Egalité d'accès**

*Toutes les personnes ont accès à des possibilités d'éducation pertinentes et de qualité<sup>41</sup>*

#### **Actions clés**

- ❖ Les structures et sites d'apprentissage sont accessibles à tous
- ❖ Il y a suffisamment de ressources disponibles pour garantir la continuité, l'équité et la qualité des activités éducatives
- ❖ Grâce à la sensibilisation et à la formation, les communautés locales s'impliquent de plus en plus pour garantir les droits de tous, enfants, jeunes et adultes, à une éducation pertinente et de qualité (cf. note d'orientation)

#### **Les dispositions prises par le HCR**

Il eut la mise en place d'une école en partenariat avec L'UNICEF, IRC, HSF et la DREP. La rentrée a débuté le 8 novembre 2013 et il y a plus d'élèves que prévu, le nombre d'enfants ne cesse de croître (700 à 800). Cependant, lors des entretiens chez les réfugiés et par observation, l'auteur a noté que bons nombres d'enfants n'étaient pas à l'école. De plus, il y a un faible taux de fréquentation scolaire des 7-15 ans qui est de 11.6%<sup>42</sup> et les principales raisons avancées sont<sup>43</sup> : les travaux de ménage ou l'aide aux parents 36.2%, la garde des animaux / pâturage 13.8%, le manque d'enseignants 12.5%, le handicap des enfants 3% et l'éloignement géographique de l'école 2.1%.

Tout d'abord, en discutant avec les parents, les élèves et les professeurs, l'auteur s'est rendu compte qu'il y a un problème de déperdition scolaire, bon nombre d'élèves qui viennent à l'école rentrent chez eux lors de la récréation et ne reviennent plus. Ils vont souvent chercher à manger, faire des travaux ménagers.

---

<sup>41</sup><http://www.ineesite.org/en/minimum-standards/handbook> (page consultée le 2 décembre 2013)

<sup>42</sup> Seke Kouassi de Syg, « Enquête sur le profil démographique, économique et socioculturel des réfugiés maliens au Niger » Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD) Yaoundé, Cameroun, 2013

<sup>43</sup> Ibid

## Recommandations

- 1) Pour régler le problème du décrochage scolaire, **le HCR doit mettre en place un système de cantine scolaire, même si pour le PAM le repas du midi est déjà prévu dans la distribution**, cela permettrait de garder les enfants à l'école et à ce qu'ils ne rentrent pas chez eux. De plus, lors d'une réunion sur le sujet en compagnie de l'UNICEF, ces derniers étaient intéressés à mettre en place un système de goûter durant l'après-midi. Comme complémentarité de ces actions, il pourrait y avoir la mise en place d'un système de charrettes dans chaque quartier qui prendraient les enfants pour les amener à l'école. Les parents doivent être sensibilisés sur la nécessité d'envoyer leurs enfants à l'école et il pourrait y avoir un comité de parents d'élèves, afin de les impliquer.
- 2) Pour venir en aide aux enfants handicapés, il pourrait y avoir une assistance pour répondre au mieux à leurs besoins.
- 3) Par rapport à la garde des animaux, ce sont bien les enfants des Bellahs qui le font, mais sous la supervision du fils aîné du propriétaire du bétail. Dans les détails, le bétail est surveillé par les éleveurs peuls et les enfants bellahs s'occupent des tâches ménagères (monter le campement, préparer le thé, cuisiner) et c'est une sorte d'éducation pour eux pour qu'ils apprennent à faire pâturer les animaux. Il est certain que pour des raisons culturelles qui persistent, le HCR ne pourra éradiquer ce phénomène, mais des mesures de sensibilisations doivent être mises en place pour qu'il y ait moins d'enfants bellahs qui manquent l'école.
- 4) Par rapport aux problèmes de stratification sociale qui sont présents dans l'école, le HCR pourrait mettre en place des cours d'éducation aux droits de 15 à 30 min sur le respect de son prochain, des pièces de théâtre qui seraient jouées par les enfants et basées sur des contes et histoires touarègues qui traitent de l'ouverture à l'autre.

## **B) Norme 1 relative aux enseignants et autres personnels de l'éducation : Recrutement et sélection**

*Un nombre suffisant d'enseignants et autres personnels de l'éducation est recruté à travers un processus participatif et transparent, selon des critères de sélection qui prennent en compte la diversité et l'équité<sup>44</sup>.*

### **Actions clés**

- ❖ Le nombre d'enseignants et autres personnels de l'éducation recrutés et déployés est suffisant pour éviter d'avoir des classes trop nombreuses

---

<sup>44</sup> <http://www.ineesite.org/en/minimum-standards/handbook/page> (consultée le 2 décembre 2013)

## **Les dispositions prises en place par le HCR**

Le HCR et la DREP ont recruté des enseignants qui sont en nombre insuffisant et ceux qui sont recrutés n'ont pas de moyens de déplacement pour arriver à Intikane. Ces derniers habitant à Telemces et empruntent des motos à des proches pour se déplacer.

## **Recommandations**

- 1) Il faudrait recruter plus d'enseignants et envisager de créer une maison d'hôte pour eux à Ekinawan pour réduire la distance et avoir un véhicule qui puisse les acheminer jusqu' à l'école.

## 6 CONCLUSION

En conclusion, la mise en application des standards Sphere dans la ZAI est applicable dans certains secteurs et ne le sont pas dans d'autres, compte tenu des spécificités de la Zone d'accueil et de sa population nomade et agro-pastorale, des solutions innovatrices sont nécessaires.

Par rapport aux standards concernant le secteur de l'eau et l'assainissement : la consommation d'eau par les animaux doit être prise en compte, en moyenne la consommation des 15 L d'eau par jour est maintenue aussi bien auprès des grands propriétaires, des ménages possédant des petits ruminants et ceux n'en possédant pas.

Pour l'approvisionnement en eau ,le problème de distance se pose pour les personnes ne possédant pas d'animaux et les PBS , la solution des charrettes pourrait résoudre ce problème et le HCR doit fournir des récipients de 20-25 L aux habitants de la ZAI. Des latrines définitives doivent être mise en place étant donné que la population de la ZAI soutient cette initiative.

Au niveau de l'alimentation, le HCR remplit le standard Sphere, mais celui-ci peut être renforcé notamment par le développement du marché de Intikane.

Les standards sur les abris et les NFI ne sont pas remplis et doivent prendre en compte les spécificités culturelles de la population en leur donnant des articles adéquats à leur milieu et à leur mode de vie.

Pour le secteur de la santé, c'est le problème de distance qui est le plus en cause au niveau du respect des standards, cependant la permanence de l'ambulance et le système de charrette par quartier peuvent contribuer à résoudre le problème.

Finalement, les standards en matière d'éducation sont aussi concernés par la problématique de distance et surtout d'alimentation, car les enfants ne peuvent manger à midi à l'école et la mise en place d'une cantine et d'un système de ramassage par charrettes sont indispensables pour maintenir les enfants à l'école.

La population de la ZAI se sédentarise progressivement, mais veut garder son mode de vie nomade et agro-pastoral. Le concept de la ZAI répond à ces deux aspects, mais au niveau des standards Sphere, le HCR doit et peut réussir d'une certaine façon à les adapter aux habitants de la ZAI.

Nous finirons par cette phrase du Représentant du Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Réfugiés, Monsieur Karl Steinacker qui résume bien les défis du HCR par rapport à la mise en place de la ZAR : *This is a laboratory, and it is too early to claim a victory . But we think frankly speaking that the many trade -offs are worthwhile because, most importantly, this is what people want.*

## **8 BIBLIOGRAPHIE**

### AUTEURS

Bernus, Edmond. 1992. *Être touareg au Mali*. En ligne

[http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_7/divers2/36891.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/divers2/36891.pdf) (page consultée le 14 novembre 2013)

Bernus, Edmond. 1980. *Famines et sécheresses chez les Touaregs Sahéliens, les nourritures de substitution*. En ligne [http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/pleins\\_textes\\_5/b\\_fdi\\_08-09/10012.pdf](http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_08-09/10012.pdf) (page consultée le 1 décembre 2013)

Bernus, Edmond. 2002. *Laits Touaregs Usages et symboles*. En ligne [http://www.mondeberbere.com/culture/bernus/touaregs\\_lait.pdf](http://www.mondeberbere.com/culture/bernus/touaregs_lait.pdf) (page consultée le 1 décembre 2013)

Dandurand, Chaire-Raoul. 2002. *La resolution du conflit touareg au Mali et au Niger*. En ligne [http://www.gitpa.org/Dvd/pj/TOUAREG/TouaregC4\\_1.pdf](http://www.gitpa.org/Dvd/pj/TOUAREG/TouaregC4_1.pdf) (page consultée le 1 décembre 2013)

Kouassi de Syg, Seke . 2013. *Enquête sur le profil démographique économique et socioclutural des réfugiés maliens au Niger*. Institut de Formation et de Recherche Démographique (IFORD) Yaoundé, Cameroun, 2013

Ketawe, Djemissi. 2013. *Aménagement de la zone d'accueil des réfugiés*. UNHCR Niger

Sperl, Stefan .2000. *International refugee aid and social change in northern Mali*. School of Oriental and African Studies, University of London.

Saley, Maman. 1996. *Le cas du Niger : les touareg du passé au futur*. *Civilisations* .En ligne. <http://civilisations.revues.org/1568#text> (page consultée le 1 décembre 2013)

### DOCUMENTS ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET NON GOUVERNEMENTALES

<http://www.spherehandbook.org/fr/qu-est-ce-que-le-projet-sphere/> (page consultée le 19 décembre 2013)

<http://www.unhcr.org/472af2972.html> (page consultée le 19 décembre 2013)

*A profile of a Tuareg population to facilitate the identification of possible protection concerns during displacement*. UNHCR Niger (Protection Department) (2013)

[http://www.eenet.org.uk/resources/docs/INEE\\_GuideBook\\_ENG\\_v2\\_LowRes.pdf](http://www.eenet.org.uk/resources/docs/INEE_GuideBook_ENG_v2_LowRes.pdf) (page consultée le 19 décembre 2013)

<http://data.unhcr.org/SahelSituation/region.php?id=67&country=501> (Page consultée le 12 novembre 2013) (page consultée le 19 décembre 2013)

*Enquête rapide sur assainissement et hygiène à Intikane, ONG Adkoul, UNHCR, International Rescue Committee, 15-16 juin 2013*

UNHCR, *Intikane hosting area* UNHCR Niger octobre 2013

<http://www.ifrc.org/docs/idrl/I1043EN.pdf> (page consultée le 19 décembre 2013)